

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

M. Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, tient les propos suivants:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 49 de Mmes A. Burgener Woeffray, M. Jordan et de M. M. Kuhn, ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier l'introduction d'une aide financière de la Commune pour la création d'institutions d'accueil de jour.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal fait part des constatations suivantes:

Aux niveaux cantonal et fédéral

En vertu de la nouvelle loi sur l'accueil extrafamilial, le Canton a débloqué une aide pour l'incitation à la création de nouvelles places d'accueil à hauteur de 5'000 francs p/place pour les crèches et 3'000 francs p/place pour les accueils extrascolaires (AES), mais uniquement jusqu'en 2014 et dans les limites des moyens financiers. A signaler que l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) verse également 5'000 francs pour la création de nouvelles places d'accueil, durant les deux premières années d'activité et en principe jusqu'en 2015.

Au niveau communal

La Commune soutient diverses structures d'accueil, telles que les crèches (10), les garderies et les écoles maternelles (2), ainsi que l'Accueil familial de jour pour plus de 4,4 millions de francs (budget 2013). La Ville de Fribourg a également créé et mis en place les AES, au nombre de six, avec des charges nettes à hauteur de 2,2 millions de francs (budget 2013).

Le Conseil communal a également décidé d'examiner de manière attentive tous les futurs projets d'augmentation de la capacité d'accueil, lors de l'élaboration de chaque budget annuel. A ce propos, plusieurs agrandissements des AES sont prévus, suite à l'entrée en vigueur de la deuxième année d'école enfantine. Dès 2014, les AES du Schoenberg (environ 25 places supplémentaires), de la Vignettaz (environ 20 places supplémentaires) et du Jura (environ 25 places supplémentaires) aménageront dans de nouveaux locaux. En 2015, l'AES de l'Auge-Neuveville déménagera au Werkhof (env. 35 places suppl.), ce qui devrait impliquer la création d'environ 100 nouvelles places d'accueil.

Conclusions

Les moyens financiers mis à disposition par la Confédération et, récemment, par le Canton ont atteint leur but, le secteur de l'accueil extrafamilial s'étant passablement développé sur le territoire communal. L'incitation n'est plus un problème, celui de la pérennité du financement en est un bien plus exigeant. Aussi, la Commune fait-elle face à ses obligations légales et continue-t-elle d'envisager le développement de ce secteur.

Avec un soutien financier s'élevant à 6,6 millions de francs pour le secteur de l'accueil extrafamilial, le Conseil communal estime que son engagement financier est en adéquation avec ses obligations légales (soit 180 francs p/habitant) et dépasse largement celui du Canton, malgré l'état de ses finances. L'aide communale pour la petite enfance est passée de 2,1 millions de francs en 2001 pour 155 places/année, à 4,4 millions de francs en 2013 pour 240 pl./année. En 2012, la Commune a

soutenu 'l'Arche des enfants' et en 2013 la crèche 'Mosaïque'. Actuellement ces deux structures ne bénéficient que d'un soutien forfaitaire pour un certain nombre de places d'accueil. Une prise en charge totale sera examinée lors des discussions sur le budget 2014. A titre d'information, le coût moyen d'une place/année en crèche se situe aux alentours de 25'000 francs et la participation de la Commune représente une dépense nette de l'ordre de près de 15'000 francs p/place. Le Canton finance la création de nouvelles places d'accueil mais seulement jusqu'en 2014 et selon ses moyens financiers. Il n'entre pas en matière pour le financement des frais annuels de fonctionnement.

Il paraît dès lors superflu de mettre en place un processus d'aide communale supplémentaire pour la création de nouvelles places d'accueil. Cela est d'autant moins nécessaire qu'à chaque nouveau projet un soutien financier de la Ville est sollicité pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'institution.

Par conséquent, le Conseil communal ne souhaite pas entrer en matière pour la distribution d'une subvention à la création de nouvelles places d'accueil."